

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 12/07/2024 - 30564 - 2013 B 09010 - 325 356 079 - Les Nouveaux Constructeurs

*Certifié conforme à l'original*



## **LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS**

Société Anonyme au capital de 19.182.066 €  
Siège social : 50 Route de la Reine – 92100 Boulogne-Billancourt  
325 356 079 RCS Nanterre

### **EXTRAIT**

#### **PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le vendredi 28 JUIN 2024, à 14 heures,**

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Etaient présents, les membres du Conseil :

- Ronan Arzel, Président Directeur Général
- Arthur Marle, membre du Conseil
- Magellan représentée par Mélody Mitterrand, membre du Conseil
- Philippine Hubin Charon, membre du Conseil

Est également présente :

- Lucie Odent, Directrice Déléguée Juridique, Secrétaire du Conseil

Sont absents, bien que régulièrement convoqués, et excusés :

- Claire Lo Castro, représentante du Comité économique et social
- Clarisse Pereira, représentante du Comité économique et social

Le quorum de la présence effective de la moitié au moins des membres étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la réunion du Conseil a pour objet la nomination de Monsieur Arthur Marle aux fonctions de Directeur Général Délégué.

## 1. Nomination d'un Directeur Général Délégué

Le Président Directeur Général propose au Conseil de désigner un Directeur Général Délégué afin de l'assister dans l'exercice de son mandat.

Le Président propose la désignation de Monsieur Arthur Marle, nommé Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24/06/2022, en qualité de Directeur Général Délégué, étant précisé que :

- Arthur Marle a conclu avec la Société le 4 mai 2020 un contrat de travail en qualité de Directeur Délégué Finances,
- son contrat de travail serait suspendu jusqu'à l'expiration de son mandat social.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Monsieur Arthur Marle, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société avec effet à compter de ce jour et ce, pour la durée du mandat du Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Arthur Marle déclare accepter la nomination qui lui est faite aux conditions susvisées.

## 2. Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'administration décide que Monsieur Arthur Marle disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

(...)